

LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE RECRUTE UN JARDINIER H/F



CDD de remplacement - Temps complet



À pourvoir du 01/11/2026 au 31/03/2027
inclus



Rue Sainte-Claire Deville,
73300 Saint-Jean-de-Maurienne



06.35.83.32.97
recrutement@saintjeandemaurienne.fr

VOTRE MISSION

Rattaché(e) au Responsable du service Espaces verts ou à son adjoint, vous assurez l'entretien et la mise en valeur des espaces verts de la commune, au sein d'une équipe de travail.

Vous participez au fleurissement et à l'entretien quotidien des espaces verts et naturels afin de contribuer à la qualité du cadre de vie et à l'embellissement de la Ville.

Concrètement :

- Vous réalisez le bêchage et la préparation des massifs ;
- Vous participez au fleurissement de la commune ;
- Vous assurez l'entretien des massifs et jardinières ;
- Vous entretenez les espaces verts et naturels : tonte, débroussaillage etc ;
- Vous participez aux opérations d'élagage ;
- Vous réalisez différents travaux polyvalents au sein de l'équipe Espaces verts ;
- Vous pouvez ponctuellement renforcer un autre service du Centre Technique Municipal, selon les besoins.

COMPÉTENCES

Connaissance des techniques d'entretien des espaces verts



Capacité à utiliser les outils et matériels nécessaires aux travaux d'entretien



Respect des normes et consignes de sécurité



Capacité à travailler en équipe



Polyvalence et capacité d'adaptation



Rigueur et sens de l'organisation



PRÉREQUIS

CAP ou BEP dans le domaine des espaces verts et expérience professionnelle dans le domaine



Permis B obligatoire et Permis poids lourd souhaité



Expérience souhaitée dans l'entretien des espaces verts ou métiers similaires



CONDITIONS D'EXERCICE

Horaires modulables selon les besoins du service

Travail en extérieur par tous temps

Utilisation de matériels bruyants et tranchants



Cadre d'emplois : Adjointes techniques territoriaux (catégorie C).



Rémunération statutaire selon la grille de la fonction publique territoriale, régime indemnitaire, prime vacances et participation de l'employeur à la complémentaire santé (15 €) et à la prévoyance (15 €).

ET MAINTENANT ?

Vous pensez que ce poste est fait pour vous ?
Vous souhaitez contribuer activement à la vie de votre commune ?

REJOIGNEZ-NOUS EN POSTULANT DÈS MAINTENANT !